



Accompagnement à la scolarité :

- 2h par semaine : accompagner un ou plusieurs élèves pendant l'année scolaire dans leurs apprentissages et leurs devoirs.
- L'accompagnement se fait dans un centre social partenaire le lundi, mardi, jeudi ou vendredi entre 16h45 et 18h45 et le mercredi matin. Les horaires et jours varient selon le centre social.
- Les étudiants sélectionnés débiteront l'accompagnement fin septembre/début octobre.
- Réunion de rentrée organisée par chaque centre social un jeudi après-midi avant le début de l'activité.

Élu étudiant (à partir de la licence 2) :

- Cette AO vise à valoriser les représentants élus qui défendent les intérêts des étudiants au sein des différentes instances de l'université : Vice-Président Étudiant, élus au sein des conseils centraux, élus au sein des conseils de composantes, élus au sein des commissions de la fondation...
- Attention : il faut être déjà élu dans un conseil pour pouvoir s'inscrire dans cette AO.

Engagement associatif et bénévole (à partir de la licence 2) :

- Cette activité d'ouverture concerne :
 - Les étudiants membres du bureau d'une association étudiante - 3 maximum par association - (ou responsabilité particulière). Un justificatif sera à fournir.
 - Les étudiants souhaitant créer ou reprendre une association étudiante : 3 maximum par association (président, trésorier, secrétaire)
 - Les étudiants déjà bénévoles au sein d'une association de loi 1901. Un justificatif sera à fournir.
- Pour tous les étudiants : une fiche projet devra être réalisée et présentée lors d'un entretien. Le SCVC statuera sur la validation de la demande d'inscription.
- Le SCVC propose des offres de bénévolat. La liste est consultable avant les inscriptions dans les AO.
- Une formation théorique de 9h est proposée au 1er semestre
- Un projet devra être mené dans l'association (ex.: communication, festival, action humanitaire ...)

Engagement citoyen

- Cette AO vise à valoriser les étudiants volontaires engagés en tant que sapeur-pompier, en service civique, réserviste militaire opérationnel, en tant que volontaire en sein des armées.
- Attention : Il faut déjà être engagé (contrat signé) pour pouvoir s'inscrire dans cette AO.